



## Mémoire – Budget du Québec 2026-2027

Préparé dans le cadre des consultations prébudgétaires

Le 22 janvier 2026

### **FADOQ**

7665, boulevard Lacordaire  
Montréal (Québec) H1S 2A7

Téléphone : 514 252-3017  
Sans frais : 1 800 544-9058  
Courriel : [info@fadoq.ca](mailto:info@fadoq.ca)

© FADOQ 2026

Responsables : Yves Bouchard, président, et Jacinthe Roy, directrice générale  
Rédaction : Christian Dufresne, conseiller principal aux affaires publiques, et Amélie Doucet, conseillère en programmes sociaux

## Table des matières

|                                                                                                                                           |           |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Présentation de la FADOQ .....</b>                                                                                                     | <b>3</b>  |
| <b>Sommaire des recommandations .....</b>                                                                                                 | <b>4</b>  |
| <b>Financer des actions structurantes pour les personnes âgées .....</b>                                                                  | <b>5</b>  |
| Bonifier et indexer le financement à la mission de la FADOQ.....                                                                          | 5         |
| <b>Renforcer les actions de prévention auprès des personnes âgées .....</b>                                                               | <b>5</b>  |
| Soutenir la lutte à la fraude et la maltraitance envers les personnes âgées.....                                                          | 5         |
| Inclure la FADOQ dans la Stratégie nationale de prévention en santé .....                                                                 | 6         |
| <b>Financer adéquatement la Politique nationale de soutien à domicile.....</b>                                                            | <b>7</b>  |
| Doublé le financement du soutien à domicile .....                                                                                         | 7         |
| Optimiser l'accès au crédit d'impôt pour le maintien à domicile afin de mieux soutenir l'autonomie des personnes âgées .....              | 8         |
| <b>Simplifier les mesures fiscales destinées aux personnes âgées et faciliter les déclarations de revenus.....</b>                        | <b>9</b>  |
| Rendre les crédits d'impôt et montants accessibles dès 65 ans .....                                                                       | 9         |
| Rendre remboursables les crédits et montants qui ne le sont pas afin que les personnes âgées à faible revenu puissent s'en prévaloir..... | 9         |
| Augmenter le nombre de cliniques d'impôt gratuites afin d'améliorer le soutien offert aux personnes âgées .....                           | 10        |
| <b>Revoir le montant de la prestation de décès à la hausse .....</b>                                                                      | <b>10</b> |
| <b>Investir dans la diversification des modèles d'habitation .....</b>                                                                    | <b>11</b> |
| <b>Bibliographie .....</b>                                                                                                                | <b>13</b> |

## Présentation de la FADOQ

---

La FADOQ est un regroupement de personnes de 50 ans et plus qui compte plus de 600 000 membres. Il y a 55 ans, l'objectif principal de la fondatrice, Marie-Ange Bouchard, était de briser l'isolement des personnes âgées en leur offrant une panoplie d'activités de loisir, sportives et culturelles.

L'un des intérêts principaux de notre organisation est de faire des représentations auprès de différentes instances politiques dans le but de conserver et d'améliorer la qualité de vie des personnes âgées d'aujourd'hui et de demain. Ainsi, nous offrons notre collaboration et mettons notre expertise à profit afin d'encourager les différents paliers gouvernementaux à faire des choix judicieux en tenant compte du contexte démographique qui fait du Québec l'une des sociétés occidentales dont le vieillissement de la population est le plus marqué.

La FADOQ souhaite susciter une prise de conscience, dans l'objectif que la voix des personnes âgées soit représentée et surtout considérée dans les enjeux politiques. Bien que le vieillissement de la population soit un état de fait, cet enjeu ne doit pas être regardé par une lorgnette pessimiste. Toutefois, il est nécessaire que les impacts du vieillissement de la population soient examinés sérieusement par les autorités gouvernementales.

La FADOQ estime qu'il est important de travailler à des solutions proactives et novatrices, permettant une évolution positive de notre société relativement à cette réalité. Dans ce mémoire, la FADOQ soumettra plusieurs recommandations, dont certaines ont déjà été exprimées dans différents contextes.

## Sommaire des recommandations

---

1. Financer des actions structurantes pour les personnes âgées
  - a. Bonifier et indexer le financement à la mission de la FADOQ.
2. Renforcer les actions de prévention auprès des personnes âgées
  - a. Soutenir la lutte à la fraude et à la maltraitance envers les personnes âgées
  - b. Inclure la FADOQ dans la Stratégie de prévention en santé
3. Financer adéquatement la Politique nationale de soutien à domicile afin d'atteindre les objectifs
  - a. Doubler le financement du soutien à domicile.
  - b. Optimiser l'accès au crédit d'impôt pour le maintien à domicile afin de mieux soutenir l'autonomie des personnes âgées.
4. Simplifier les mesures fiscales destinées aux personnes âgées et faciliter les déclarations de revenus
  - a. Rendre les crédits d'impôt et montants accessibles dès 65 ans.
  - b. Rendre remboursables les crédits et montants qui ne le sont pas afin que les personnes âgées à faible revenu puissent s'en prévaloir.
  - c. Augmenter le nombre de cliniques d'impôt gratuites afin d'améliorer le soutien offert aux personnes âgées.
5. Revoir le montant de la prestation de décès à la hausse
  - a. Augmenter directement le montant de la prestation à 5 000 \$.
  - b. Indexer la prestation annuellement selon l'inflation, avec des révisions ponctuelles pour suivre l'évolution des coûts.
6. Investir dans la diversification des modèles d'habitation
  - a. Développer des programmes et investir dans ceux déjà existants qui permettent la construction, l'achat d'édifices ou le développement de projets qui encouragent une diversification des modèles d'habitation (immeubles locatifs, logements à loyer modique, coopératives, ressources intermédiaires, RPA et RPA à but non lucratif).

## Financer des actions structurantes pour les personnes âgées

### Bonifier et indexer le financement à la mission de la FADOQ

La FADOQ recommande au gouvernement du Québec de rehausser et d'indexer le financement à sa mission. Cela pourra se faire via le Programme d'aide financière aux organismes nationaux de loisir (PAFONL) du ministère de l'Éducation (MEQ). Bien que les autres modes de financement (projet et entente de service) soient les bienvenus, la pérennisation du financement à la mission permet une meilleure prévisibilité et des actions qui s'échelonnent dans le temps et qui peuvent devenir permanentes.

Un financement accru et indexé permettrait à la FADOQ de bonifier ses ressources humaines aux quatre coins du Québec, condition essentielle pour rejoindre un plus grand nombre de personnes âgées, favoriser leur participation sociale et encourager leur engagement dans des activités de loisir et physiques structurantes. Ces actions contribuent directement à briser l'isolement, à améliorer la santé physique et mentale des personnes âgées et, ultimement, à rehausser leur qualité de vie.

Présente dans toutes les régions du Québec, la FADOQ constitue un partenaire stratégique pour le gouvernement, en lui permettant notamment d'atteindre les objectifs du plan *Fierté de vieillir*, en matière de vieillissement actif, de participation sociale et de maintien de l'autonomie. Son ancrage territorial et son réseau étendu font de la FADOQ un levier incontournable pour rejoindre les personnes âgées, y compris dans les milieux ruraux et éloignés.

Par ailleurs, la contribution du loisir aux enjeux économiques et sociaux est largement reconnue et documentée.

Enfin, le financement de la mission de la FADOQ génère des retombées locales et sociales positives, notamment en dynamisant les communautés via nos clubs locaux, en renforçant le tissu social et en soutenant une économie sociale forte et structurante. Soutenir adéquatement la FADOQ, c'est investir dans une société plus inclusive, solidaire et soucieuse du bien-être des personnes âgées.

### Recommandation :

1. Financer des actions structurantes pour les personnes âgées
  - a. Bonifier et indexer annuellement le financement à la mission

## Renforcer les actions de prévention auprès des personnes âgées

### Soutenir la lutte à la fraude et la maltraitance envers les personnes âgées

La FADOQ met de l'avant la nécessité de poursuivre la lutte contre la fraude et la maltraitance, puis recommande au gouvernement du Québec de poursuivre le financement d'initiatives telles que le programme Aîné-Avisé, qui a fait ses preuves depuis plus de 15 ans en sensibilisant plus de 85 000 personnes à l'échelle de la province.

Ce programme offert en présentiel a vu le jour grâce à une collaboration entre la Sûreté du Québec, le Centre de recherche en gérontologie sociale du CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal et la FADOQ qui se sont unis pour le concevoir.

Cette mobilisation est d'autant plus cruciale, puisque la fraude envers les personnes âgées a atteint

des sommets au Canada en 2024. Selon des données publiées dans *Le Journal de Montréal*, les accusations de fraudes visant des personnes âgées seraient passées de 25 en 2019 à 351 en 2024<sup>1</sup>. En outre, le Centre antifraude du Canada (CAFC) a reçu 108 878 signalements, représentant plus de 638 millions de dollars perdus à cause de ce fléau<sup>2 3</sup>. Selon le CAFC, ces chiffres ne correspondraient qu'à 5 % à 10 % des cas réels<sup>4 5</sup>. Certains estiment même que cette sous-représentation des cas de fraude pourrait être plus importante encore chez les personnes âgées<sup>6</sup>. Ces données illustrent l'ampleur du phénomène et la nécessité d'agir.

Un financement accru des programmes tels qu'Aîné-Avisé contribuerait à renforcer la prévention auprès des personnes ciblées par ces fraudes, bonifier le programme pour développer des contenus qui tiennent compte des nouvelles stratégies des fraudeurs ainsi que pour diffuser plus largement ce programme auprès des personnes âgées et de leurs proches. Prévoir un espace dédié à la lutte contre la fraude dans le budget gouvernemental permettrait de soutenir ces efforts et de répondre à ces enjeux de manière proactive et efficace.

### Inclure la FADOQ dans la Stratégie nationale de prévention en santé

La FADOQ recommande que le gouvernement du Québec accorde un financement dédié à ses actions en activité physique et en participation sociale, dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention en santé, afin de renforcer la prévention des maladies chroniques et de favoriser la santé globale des personnes âgées.



Chaque semaine, la FADOQ fait déjà bouger plus de 70 000 personnes à travers le Québec grâce à une offre diversifiée d'activités physiques, de loisirs, éducatives, qui sont adaptées, accessibles et sécuritaires, notamment via les programmations régionales, et des programmes comme Viactive, qui propose des activités physiques qui s'adressent aux personnes de 50 ans et plus, et PIED (Programme Intégré d'Équilibre Dynamique).

La FADOQ est l'organisme par excellence afin de faire bouger les personnes âgées. Avec un soutien financier via le Plan d'action de cette stratégie, la FADOQ serait en mesure d'atteindre **100 000 personnes actives** par semaine via ses **690 clubs locaux** et ses **16 regroupements régionaux** qui ont l'expertise et un réseau permettant de rassembler, activer, mobiliser et socialiser les personnes âgées, contribuant ainsi de façon significative aux objectifs gouvernementaux visant la réduction des maladies chroniques et le maintien de l'autonomie.

Dans un contexte où les défis liés au financement du système de santé sont récurrents et croissants, financer la FADOQ via la Stratégie nationale de prévention en santé constitue un investissement préventif.

<sup>1</sup> Cambron-Goulet et Lavoie, 2025, 13 septembre.

<sup>2</sup> Centre antifraude du Canada, 2022.

<sup>3</sup> Option Consommateurs, 2025, 24 septembre.

<sup>4</sup> Centre antifraude du Canada, 2022.

<sup>5</sup> Option Consommateurs, 2025, 24 septembre.

<sup>6</sup> Jan Bailey et al., 2021.

Le loisir et l'activité physique favorisent l'adoption de saines habitudes de vie, contribuent au maintien d'un bon état de santé et permettent de prévenir certaines maladies, réduisant ainsi la pression sur les services de santé et les dépenses publiques.

Les activités de la FADOQ favorisent également la socialisation, un élément clé dans la lutte contre l'isolement social, la sédentarité et les enjeux de santé mentale. Les activités de groupe offertes par la FADOQ soutiennent le bien-être psychologique, renforcent le sentiment d'appartenance et contribuent à une meilleure santé mentale, des déterminants essentiels du vieillissement en santé.

En soutenant financièrement la FADOQ dans le cadre du Plan d'action de la Stratégie nationale de prévention en santé, le gouvernement du Québec investit dans une approche préventive, structurante et rentable, qui permet d'agir en amont sur la santé des personnes âgées, de réduire les coûts liés aux maladies évitables et de favoriser une société plus active et en santé.

## Recommandations

2. Renforcer les actions de prévention auprès des personnes âgées
  - a. Soutenir la lutte à la fraude et à la maltraitance
  - b. Inclure la FADOQ dans la Stratégie nationale de prévention en santé

## Financer adéquatement la Politique nationale de soutien à domicile

### Doubler le financement du soutien à domicile

Le gouvernement du Québec dévoilera sa Politique nationale de soutien à domicile en 2026.

Bien que la situation se soit quelque peu améliorée, en date du 15 novembre 2025, Santé Québec faisait état de près de 14 000 personnes en attente d'un premier service de soutien à domicile, un nombre encore considérable.

Selon une étude de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) parue en novembre 2024, pour que la stratégie nationale de soutien à domicile fonctionne, le gouvernement devrait injecter un financement annuel entre 7 et 11 milliards de dollars. Actuellement, près de trois milliards de dollars y sont consacrés selon les analyses de l'IRIS<sup>7</sup>. Cette étude note d'ailleurs que le Québec est « l'une des provinces canadiennes qui dépense le moins par habitant et en proportion de ses dépenses de santé pour le soutien à domicile ».

Si le Québec veut rattraper son retard et instaurer un réel virage massif vers les soins et services à domicile, la FADOQ estime qu'il faut au minimum doubler le budget actuel destiné au soutien à domicile. Il faut aussi s'assurer que les investissements suivent les courbes démographiques et le temps presse : près de 25 % de la population sera âgée de 65 ans et plus d'ici 2040, la proportion de personnes des 85 ans et plus doublera durant la même période et il y aura une hausse de 35 % de la demande en soutien à l'autonomie d'ici 2035<sup>8</sup>.

De plus, une portion de ce budget doit être consacré aux soins médicaux et aux services professionnels à domicile (médecins, infirmières et infirmiers, travailleuses et travailleurs sociaux, psychologues, physiothérapeutes, ergothérapeutes, nutritionnistes, etc.).

---

<sup>7</sup> Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2024.

<sup>8</sup> Alliance québécoise des milieux de vie pour âgés, 2025.

La FADOQ recommande d'encourager les initiatives qui existent déjà et qui ont fait leurs preuves, notamment les soins intensifs à domicile et les projets d'hospitalisation à domicile, qui permettent de libérer des lits dans les hôpitaux du Québec et de sauver des coûts importants pour le système de santé.

Rappelons qu'investir dans les soins et services à domicile constitue un moyen de favoriser le maintien de l'autonomie des personnes âgées, d'augmenter leur bien-être et de permettre des économies importantes au niveau des finances publiques, notamment une réduction des coûts d'hébergement en CHSLD – où les places sont déjà insuffisantes pour faire face à la demande – et des hospitalisations.

Enfin, en complément des investissements en soutien à domicile, le gouvernement doit mettre en place un plan de dotation en main-d'œuvre afin de réussir ce virage, continuer d'investir dans l'hébergement de longue durée, améliorer l'accès aux soins de santé, réduire le fardeau administratif dans le réseau et encourager l'utilisation de nouvelles technologies qui, en étant bien encadrées, peuvent faciliter le travail et améliorer les soins offerts à la population.

### **Optimiser l'accès au crédit d'impôt pour le maintien à domicile afin de mieux soutenir l'autonomie des personnes âgées**

Le crédit d'impôt pour le maintien à domicile des personnes âgées est une composante importante du financement du soutien à domicile.

Un rapport de la Chaire de recherche Jacques-Parizeau en politiques économiques de HEC Montréal<sup>9</sup> évalue que ce crédit d'impôt a eu un coût annuel de 707 millions de dollars en 2023. La Chaire estime qu'il croîtra de 3,2 % par an. Selon l'IRIS, « plus de 80 % des dépenses fiscales liées à ce crédit sont versés à des résidents et résidentes de résidence privée pour personnes âgées (RPA) »<sup>10</sup>.

Dans le 4<sup>e</sup> tome de son rapport *Bien vieillir chez soi*, la Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) rapporte que « les personnes qui habitent dans des résidences pour âgés ont de l'aide administrative pour obtenir ce crédit d'impôt », contrairement à celles qui demeurent dans une maison, un logement ou en copropriété<sup>11</sup>.

Comme piste de solution, la CSBE recommande que l'accès à ce crédit d'impôt « [devienne] plus uniforme, peu importe où la personne demeure ». La FADOQ est également de cet avis, puisqu'il doit aider à maintenir l'autonomie à domicile d'une plus grande part de personnes âgées.

De plus, l'aide versée dans le cadre du crédit d'impôt pour maintien à domicile des âgés est calculée selon un pourcentage des dépenses considérées admissibles, selon que le ou la contribuable vit dans une RPA, un immeuble de logements, un immeuble en copropriété ou une maison unifamiliale. Il est nécessaire de simplifier les calculs afin de faciliter l'accès au crédit et encourager une utilisation plus large par les personnes âgées.

Enfin, certains organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation se trouvent dans une situation particulière par rapport à ces catégories. Plusieurs d'entre eux administrent des logements destinés à des personnes âgées en plus d'offrir un service de repas, ce qui fait en sorte que ces établissements se situent à mi-chemin entre un immeuble de logements et une RPA.

Toutefois, depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016, les frais liés à la préparation et la livraison des repas qui sont servis par ces organismes ne sont plus reconnus comme une dépense admissible distincte pour le calcul du

---

<sup>9</sup> Chaire de recherche Jacques-Parizeau en politiques économiques de HEC Montréal, 2023.

<sup>10</sup> Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2024.

<sup>11</sup> Commissaire à la santé et au bien-être, 2024.

crédit d'impôt, contrairement aux frais encourus par les résidents et les résidentes de RPA. Or, si ces repas étaient achetés auprès d'un organisme externe (p. ex. : popote roulante), ils seraient considérés comme une dépense admissible. Ce traitement inégal pénalise les locataires des habitations communautaires, alors que leur besoin demeure aussi important.

Ce traitement inégal est injustifié. Peu importe le fournisseur du service de repas, il favorise le maintien à domicile des personnes âgées. Il est donc nécessaire de remédier à cette situation inéquitable en rendant admissibles les dépenses liées à la préparation et à la livraison des repas incluses dans le bail dans le cadre de ce crédit d'impôt.

## **Recommandations**

3. Financer adéquatement la Politique nationale de soutien à domicile afin d'atteindre les objectifs.
  - a. Doubler le financement du soutien à domicile.
  - b. Optimiser l'accès au crédit d'impôt pour le maintien à domicile afin de mieux soutenir l'autonomie des personnes âgées.

## **Simplifier les mesures fiscales destinées aux personnes âgées et faciliter les déclarations de revenus**

La fiscalité destinée aux personnes âgées est complexe, surtout que les mesures fiscales sont différentes au provincial et au fédéral. Les différentes règles, seuils d'âge et conditions d'admissibilité aux crédits d'impôt et montants varient, ce qui oblige les personnes de 65 ans plus à redoubler d'efforts pour maximiser leurs déductions.

Cette complexité peut décourager la demande de certains avantages et provoquer des erreurs dans les déclarations de revenus. Simplifier les mesures fiscales et clarifier les critères d'admissibilité est essentiel pour que toutes les personnes âgées puissent pleinement bénéficier des soutiens financiers qui leur sont destinés.

### **Rendre les crédits d'impôt et montants accessibles dès 65 ans**

L'âge d'admissibilité pour les crédits d'impôt destinés aux personnes âgées varie selon les mesures fiscales, bien qu'elles s'adressent sensiblement à un même bassin de contribuables. Certains sont accessibles dès 65 ans, tandis que d'autres exigent d'avoir 70 ans. Cette disparité crée une iniquité fiscale et complique l'accès aux mesures pour les personnes âgées, d'autant plus que le gouvernement fédéral fixe généralement les seuils à 65 ans. Il est essentiel d'uniformiser les critères et d'harmoniser l'âge d'admissibilité à 65 ans pour l'ensemble des crédits d'impôt provinciaux destinés aux personnes âgées, ce qui correspond à l'âge de la retraite au Québec.

### **Rendre remboursables les crédits et montants qui ne le sont pas afin que les personnes âgées à faible revenu puissent s'en prévaloir**

Par ailleurs, plusieurs crédits, dont le crédit d'impôt pour prolongation de carrière ainsi que les montants accordés en raison de l'âge, pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite, sont non remboursables, ce qui prive les personnes à faible revenu d'un soutien financier essentiel. Afin de mieux soutenir les personnes âgées les plus vulnérables, ces crédits d'impôt doivent être convertis en crédits remboursables.

L'optimisation des crédits d'impôt pour les personnes âgées repose sur deux principes fondamentaux : l'uniformisation des âges d'admissibilité et une meilleure accessibilité pour les personnes à faible revenu. Ces révisions sont fondamentales pour garantir une fiscalité plus juste et offrir un soutien adéquat aux personnes âgées du Québec.

## **Augmenter le nombre de cliniques d'impôt gratuites afin d'améliorer le soutien offert aux personnes âgées**

Lorsque les modifications au Régime des rentes du Québec (RRQ) sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024, plusieurs personnes âgées se sont exprimées dans les médias pour partager leur désarroi et leurs préoccupations. Les questions soulevées étaient nombreuses, allant de la nécessité de produire une déclaration de revenus jusqu'aux critères d'admissibilité pour les différents crédits d'impôt.

La FADOQ constate que certains de ses membres ont toujours de nombreuses interrogations sur les crédits d'impôt et les finances en général, notamment à cause des différences entre le régime fiscal québécois et le régime fiscal fédéral. L'abondance d'informations financières et de mesures fiscales complexes peut engendrer du stress chez les personnes âgées, et même leur faire perdre des sommes auxquelles elles auraient eu droit, ce qui est préoccupant dans un contexte de hausse du coût de la vie.

Un programme d'aide à l'impôt gratuit est déjà déployé au Québec via le *Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles* afin de soutenir les personnes qui ont besoin d'accompagnement pour produire leur déclaration de revenus. Administré conjointement par Revenu Québec et l'Agence du revenu du Canada, ce programme repose sur l'implication d'un vaste réseau d'organismes communautaires et de bénévoles qui offrent un soutien aux personnes dont la situation fiscale est simple et les moyens financiers limités (personnes à faible revenu). Les organismes qui participent à ce programme peuvent recevoir un soutien financier de Revenu Québec, à raison de 5 \$ par déclaration provinciale produite. Un rehaussement de la subvention accordée permettrait d'inciter un plus grand nombre d'organismes à offrir ce service et de bonifier l'offre de cliniques d'impôt sur le territoire.

Dans le cadre du programme, les organismes participants ont la possibilité d'offrir l'accompagnement fiscal selon différentes modalités, notamment en virtuel ou en personne. Le maintien d'un nombre suffisant d'ateliers en présentiel demeure essentiel pour répondre aux besoins des personnes âgées. Selon un rapport de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) publié en mars 2024, les personnes âgées de 50 ans et plus figurent parmi les groupes présentant les plus faibles compétences numériques. Ainsi, le maintien de services en présentiel constitue un levier important pour soutenir les personnes ayant un niveau plus faible de littératie numérique.

Ces constats mettent en lumière la nécessité de renforcer et d'élargir l'offre de cliniques d'impôt afin de mieux répondre aux besoins des personnes âgées.

### **Recommandations**

4. Simplifier les mesures fiscales destinées aux personnes âgées.
  - a. Rendre les crédits d'impôt et montants accessibles dès 65 ans.
  - b. Rendre remboursables les crédits et montants qui ne le sont pas afin que les personnes âgées à faible revenu puissent s'en prévaloir.
  - c. Augmenter le nombre de cliniques d'impôt gratuites afin d'améliorer le soutien offert aux personnes âgées.

## **Revoir le montant de la prestation de décès à la hausse**

Les présentes consultations prébudgétaires permettent de relever l'inadéquation entre les prestations funéraires offertes par le Régime de rentes du Québec (RRQ) et les coûts encourus pour ces services de nos jours.

Fixées à 2 500 \$ depuis 1998, ces prestations, incluant la prestation de décès et la prestation spéciale

pour frais funéraires, ne répondent plus aux réalités actuelles. Les familles et les personnes endeuillées se retrouvent ainsi avec une charge financière, administrative et mentale accrue dans un contexte déjà difficile.

Ce montant maximal de 2 500 \$, destiné à couvrir partiellement les frais funéraires, a perdu de son efficacité en raison de l'évolution des coûts. En 2022, la Corporation des thanatologues du Québec estimait que les coûts moyens d'un rituel funéraire conventionnel varient entre 4 000 \$ et 7 500 \$, bien au-delà du montant prévu par le RRQ<sup>12</sup>.

D'autres organismes québécois, comme la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) et la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), offrent des indemnités funéraires nettement supérieures, soit respectivement 6 318 \$ et 8 339 \$ en moyenne en 2024, mettant en évidence l'écart avec le RRQ<sup>13</sup>.

### Limites de la mesure

- **Complexité administrative** : Les preuves de paiement, d'admissibilité et la demande de prestation doivent être soumises dans les 60 jours suivant le décès, augmentant la charge administrative pour les familles, laquelle est déjà lourde.
- **Imposition fiscale** : Le caractère imposable de la prestation réduit davantage son impact financier.
- **Délai de remboursement** : Les familles doivent avancer des sommes importantes pour couvrir les frais funéraires, mais la prestation n'est versée que tous les deux mois par le RRQ.

### Recommandations

Afin de moderniser les prestations funéraires et de mieux soutenir les personnes et les familles endeuillées, la FADOQ propose les mesures suivantes :

5. Revoir le montant de la prestation de décès à la hausse afin qu'il corresponde aux véritables coûts encourus. Cela pourrait se concrétiser de deux façons :
  - a. Augmenter directement le montant de la prestation à 5 000 \$ pour garantir une couverture plus acceptable. Le coût estimé d'une telle mesure serait d'environ 190 M\$.
  - b. Indexer la prestation annuellement selon l'inflation, avec des révisions ponctuelles pour suivre l'évolution des coûts. Cette mesure porterait le montant total de la prestation à environ 4 400 \$, en considérant un calcul entre 1998 et aujourd'hui.

## Investir dans la diversification des modèles d'habitation

---

L'accès à des logements abordables s'est fortement dégradé au Québec au cours des dernières décennies. En 2020, 35 % de la population consacrait plus de 30 % de son revenu avant impôt au logement, et 11,2 % y consacraient plus de 50 %<sup>14</sup>. Selon le recensement de Statistique Canada de 2021, 85 000 personnes âgées avaient des besoins impérieux en matière de logement, puis la situation est pire pour les personnes âgées vivant seule, avec une proportion de 15 %<sup>15</sup>.

<sup>12</sup> Corporation des thanatologues du Québec, 2022.

<sup>13</sup> Le Journal de Montréal, janvier 2024.

<sup>14</sup> Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2023, juin 29.

<sup>15</sup> Regroupement des offices d'habitation du Québec, 2023, avril.

Pour répondre à ces défis, il est essentiel de diversifier les options de milieux de vie abordables pour les personnes âgées. Il existe plusieurs modèles d'habitations autonomes, tels que les logements à loyer modique, des coopératives d'habitation pour aînés, les RPA et RPA communautaire. À cela s'ajoutent d'autres idées novatrices telles que Pax Habitat qui peut inspirer par son arrimage intergénérationnel et avec la communauté, ou des projets tels que Mission Unitaînés, axés sur la construction de résidences abordables pour personnes âgées autonomes, proposent aussi un modèle pertinent à considérer. La FADOQ souligne que cette diversité est indispensable pour que les personnes âgées choisissent leur milieu de vie en fonction de leurs besoins, et non par défaut, faute d'options abordables.

Dans ce contexte, **développer des programmes et investir dans ceux déjà existants qui permettent la construction, l'achat d'édifices ou le développement de projets qui encouragent une diversification des modèles d'habitation** pour les personnes âgées au Québec est une recommandation essentielle pour améliorer l'abordabilité et s'assurer que toutes les personnes âgées puissent avoir le choix d'un logement adapté à leur besoin et leur réalité.

## **Recommandations**

6. Investir dans la diversification des modèles d'habitation
  - a. Développer des programmes et investir dans ceux déjà existants qui permettent la construction, l'achat d'édifices ou le développement de projets qui encouragent une diversification des modèles d'habitation (immeubles locatifs, logements à loyer modique, coopératives, ressources intermédiaires, RPA et RPA à but non lucratif).

## Bibliographie

---

Alliance québécoise des milieux de vie pour aînés. (2025). « Prévion de la demande en services de soutien et d'assistance pour les aînés au Québec ». *En ligne*, [https://www.arihq.com/wp-content/uploads/2025/11/2025-09-29-AQMVA\\_previson\\_demande\\_VF.pdf](https://www.arihq.com/wp-content/uploads/2025/11/2025-09-29-AQMVA_previson_demande_VF.pdf)

Altus, D. E. et Mathews, R. M. (2000). Examining satisfaction of older home owners with intergenerational homesharing. *Journal of Clinical Geropsychology*, 6, 139-147.

Cambron-Goulet, D. et Lavoie, L. (2025, 13 septembre). Fraudes contre des aînés vulnérables au Québec : les accusations ont explosé depuis la pandémie. *Journal de Montréal*. *En ligne*, <https://www.journaldemontreal.com/2025/09/13/aines-vulnerables--explosion-des-accusations-pour-fraude>

Centre antifraude du Canada (2022). Rapport annuel. *En ligne*, [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2024/grc-rcmp/PS61-46-2022-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/grc-rcmp/PS61-46-2022-fra.pdf)

Chaire de recherche Jacques-Parizeau en politiques économiques de HEC Montréal. (2023). « Horizon 2040 : Projection des impacts du soutien à l'autonomie au Québec ». *En ligne*, <https://cjp.hec.ca/horizon-2040/>

Coele, M. (2014). Co-housing and intergenerational exchange: exchange of housing equity for personal care assistance in intentional communities. *Working with Older People*, 18(2), 75-81.

Commissaire à la santé et au bien-être. (2024). « Bien vieillir chez soi – Tome 4 : Une transformation qui s'impose ». *En ligne*, [https://www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/2024/Rapport\\_final\\_SAD/CSBE-Rapport\\_Soutien\\_Domicile\\_Tome4.pdf](https://www.csbe.gouv.qc.ca/fileadmin/www/2024/Rapport_final_SAD/CSBE-Rapport_Soutien_Domicile_Tome4.pdf)

Corporation des thanatologues du Québec. (2022-2023). « Budget du Québec : Le gouvernement néglige les endeuillés ». *En ligne*, <https://www.domainefuneraire.com/bloque/budget-du-quebec-le-gouvernement-neglige-les-endeuilles>

Dewilde, C. et Raeymaeckers, P. (2008). The trade-off between home-ownership and pensions: individual and institutional determinants of old-age poverty. *Ageing & Society*, 28(6), 805-830.

Girard, Michel (2024, 23 janvier). « La prestation de décès doit être augmentée! ». *Le Journal de Montréal*. *En ligne*, <https://www.journaldemontreal.com/2024/01/23/la-prestation-de-deces-doit-etre-augmente>

Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (2023, juin 29). Crise du logement : un marché locatif en manque d'encadrement. *En ligne*, <https://iris-recherche.qc.ca/publications/logement-2023/>

Institut de recherche et d'informations socioéconomiques. (2024). « Réussir le virage vers le soutien à domicile au Québec ». *En ligne*, <https://iris-recherche.qc.ca/publications/virage-soutien-a-domicile/>

Jan Bailey et al., (2021) « Older adults and “scams”: Evidence from the mass observation archive », *The Journal of Adult Protection*, 1(60), p.62-65. Carter, Digital Deception and the Aging Mind.

Regroupement des offices d'habitation du Québec. (2023, avril). *Impacts économiques et sociaux des investissements en logements sociaux*. *En ligne*, [https://rohq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/12/Rapport\\_Final\\_avril2023Vf.pdf](https://rohq.qc.ca/wp-content/uploads/2023/12/Rapport_Final_avril2023Vf.pdf)

Revenu Québec. (2024). « Crédits d'impôt pour les citoyens ». *En ligne*,  
<https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/>

Revenu Québec. (2025). « Service d'aide en impôt – Programme des bénévoles ». *en ligne*,  
<https://www.revenuquebec.ca/fr/une-mission-des-actions/vous-aider-a-vous-conformer/service-daide-en-impot-programme-des-benevoles/>

Option Consommateurs. (2025, septembre 24). *Les aînés et la fraude au Canada*. *en ligne*,  
[https://s3.ca-central-1.amazonaws.com/option-consommateurs-assets/production/Revendications/Les-aines-et-la-fraude-au-Canada\\_VF\\_1.pdf](https://s3.ca-central-1.amazonaws.com/option-consommateurs-assets/production/Revendications/Les-aines-et-la-fraude-au-Canada_VF_1.pdf)